

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.04.2017

Numéro de version 22

Révision: 26.04.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Okamul DF
- 1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou de
la préparation et utilisations
déconseillées aucune
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen

Tel. 076 - 5 69 00 55
- Service chargé des
renseignements : Tel./Fax: 044/9405110
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique
("Centre Tox Suisse")
Freiestrasse 16
CH-8023 Zurich

Tel.: 145 (24H)

Tél. 0442 51 51 51 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16.00 heures)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
- Indications particulières
concernant les dangers pour
l'homme et l'environnement: Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de
la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE",
dans la dernière version valable.
- Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est
complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des
indications fournies par l'entreprise.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Indications complémentaires: EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on, 2-méthyl-2H-
isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.04.2017

Numéro de version 22

Révision: 26.04.2017

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 1)

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxiques (PBT) est. Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) est considéré (si non mentionné dans la section 3).

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Préparations

• Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) STOT RE 2, H373	10-<25%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	3-<10%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation : En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.04.2017

Numéro de version 22

Révision: 26.04.2017

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence *Non nécessaire.*
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: *Diluer avec beaucoup d'eau.*
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: *Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).*
- 6.4 Référence à d'autres rubriques *Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- Préventions contre les incendies et les explosions: *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : *Préserver du gel.*
- Indications concernant le stockage commun : *Ne pas stocker avec les aliments*
- Autres indications sur les conditions de stockage : *Stocker au frais*
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : *Sans autre indication, voir point 7.*
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium
VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m ³
- Indications complémentaires : *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène : *Oter les vêtements sales et humides.*
- Protection respiratoire : *non nécessaire.*

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.04.2017

Numéro de version 22

Révision: 26.04.2017

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 3)

- **Protection des mains :** À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
recommandée
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Gants en caoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect:

- | | |
|-----------------|-----------------|
| Forme : | pâteux |
| Couleur : | silbergrau |
| Odeur : | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

• valeur du pH à 20 °C:	9
-------------------------	---

• Modification d'état

- | | |
|----------------------|--------|
| Point de fusion : | 0 °C |
| Point d'ébullition : | 100 °C |

• Point d'éclair :	non applicable
--------------------	----------------

• Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
-------------------------------------	-----------------

• Température d'inflammation :

Température de décomposition :	Non déterminé.
--------------------------------	----------------

• Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-------------------------	--

• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
------------------------	--------------------------------

• Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

• Pression de vapeur :	Non déterminé.
------------------------	----------------

• Densité à 20 °C:	1,3 g/cm ³
• Densité relative.	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement miscible
--	------------------------

• Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
--	----------------

• Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	90000 mPas

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.04.2017

Numéro de version 22

Révision: 26.04.2017

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 4)

cinématique : Non déterminé.

- Teneur en solvants :
solvants organiques 0,2 %
- 9.2 Autres informations Les données physiques sont des valeurs moyennes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
• de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.04.2017

Numéro de version 22

Révision: 26.04.2017

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 5)

- *Autres indications écologiques :*
- *Indications générales :* **Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** **Non applicable.**
- **vPvB:** **Non applicable.**
- **12.6 Autres effets néfastes** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** **évacuation selon les dispositions en vigueur**
- **Catalogue européen des déchets**
- **08 04 10** **déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09**
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** **Evacuation conformément aux prescriptions légales.**
- **Produit de nettoyage recommandé** **Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.**
- :

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** **néant**
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** **néant**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** **néant**
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** **néant**
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin :** **Non**
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** **Non applicable.**
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** **Non applicable.**
- **Indications complémentaires de transport :** **Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.**
- **"Règlement type" de l'ONU:** **néant**

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** **classe B (Classification propre)**

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.04.2017

Numéro de version 22

Révision: 26.04.2017

Nom du produit Okamul DF

(suite de la page 6)

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "".*

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- Phrases importantes

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Service établissant la fiche technique :

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.

CH/FR